CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 (CONVOCATION DU 1er AVRIL 2021)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE, Pascal BOUVIER, Nicolas GUICHET, Jean MAURETTO, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX Mesdames Cécile BEGARD, Libérata CORTESE, Catherine DEBAISIEUX, Martine FIORESE, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFERENCE

Messieurs Patrick ETELLIN, Vincent JULLIEN
Mesdames Fadila LABROUKI et Isabelle SENELLART

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Marlène DESBOIS donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON. Madame Nadia EBEBEDEN donne pouvoir à Monsieur Pascal BOUVIER. Monsieur Camille FALCON donne pouvoir à Monsieur Jean MAURETTO. Madame Corinne GIRERD donne pouvoir à Monsieur Michel ROUX. Monsieur Aïssa HAMADI donne pouvoir à Madame Fadila LABROUKI.

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1er MARS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 1^{er} mars 2021, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbaL qui en a été dressé.

II. <u>DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL</u>

Madame Libérata CORTESE, Adjointe déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative ci-dessous :

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget 2021	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	Budget 2021
D 2313	211	169	Ecole maternelle	605 783,00	85 000,00		690 783,00
D 2031	824	199	Aménagement secteur du Vieux Village	-	15 000,00		15 000,00
R 13251	824		GFP de rattachement	-	-	100 000,00	100 000,00
			TOTAL	605 783,00	100 000,00	100 000,00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n° 1 du Budget Général 2021.

III. GRATUITE DES DROITS DE PLACE MARCHE DE BARBY

Madame Libérata CORTESE, adjointe Déléguée aux Finances, rappelle la délibération 68/2017 du 16 octobre 2017 fixant le tarif des droits de place sur le marché de Barby. Elle informe le Conseil Municipal d'une demande conjointe des commerçants réguliers du marché

de Barby à bénéficier d'une gratuité partielle des droits de place. Cette demande se base sur les conséquences de la crise sanitaire actuelle et notamment sur la baisse de la fréquentation du marché depuis un an.

Elle propose au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, d'approuver la gratuité des droits de place pour les commerçants réguliers suivants pour le 2ème trimestre 2021 :

- Fruits et légumes BIO NAT'H Nathalie CELSAN
- Boucherie Chez Pascal Pascal BOURGEOIS-ROMAIN
- Fromager Sophie ASSEY Multi-Services 73
- Samousas Chez Patrick Patrick HOAREAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver la gratuité des droits de place du marché de Barby pour les quatre commerçants précités pour la période du 2ème trimestre 2021.

IV. DENOMINATION DE LA VOIRIE DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder à la dénomination de la nouvelle voirie desservant les logements en cours de construction du centre bourg I, voirie débouchant sur l'avenue Principale et sur la route de la Trousse.

Il propose de la dénommer Avenue « Jean-Baptiste d'Oncieu de la Bâtie », en hommage à Jean-Baptiste d'ONCIEU DE LA BATIE, Maire de la Commune de 1912 à 1965.

La famille a donné son accord.

Le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention (C. DEBAISIEUX),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

 DECIDE que la nouvelle voirie desservant les logements en cours de construction du centre bourg I, voirie débouchant sur l'avenue Principale et sur la route de la Trousse, soit dénommée :

Avenue « Jean-Baptiste d'Oncieu de la Bâtie »

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer de cette décision tous les organismes concernés.

V. CHANTIERS EDUCATIFS

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de chantier éducatif sur Barby proposé par le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie dans le cadre de son action éducative, en lien avec les services techniques de la Commune.

Ce chantier consistera à réaliser des travaux de réfection de peinture et d'espaces verts du 19 au 23 avril ainsi que du 19 au 23 juillet 2021 par 6 jeunes, encadrés par l'équipe éducative du Service de Prévention Spécialisée.

Le coût total de la main d'œuvre s'élèvera à 3 041 € pour la totalité des chantiers. Les matériaux et matériels seront fournis par le Service de Prévention de la Sauvegarde et facturés à la mairie en fin de chantier.

La signature d'une convention avec le Service de Prévention Spécialisée est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Service de Prévention Spécialisée nécessaire à la réalisation des chantiers éducatifs proposés.

VI. RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame Catherine DEBAISIEUX, Conseillère municipale déléguée, expose au Conseil Municipal que pour pallier les besoins des services techniques pendant l'été, il convient de recruter des agents non titulaires afin d'exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Elle précise que cette procédure est prévue à l'article 3 l alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Elle indique également que les périodes prévisionnelles concernées sont les suivantes :

- du lundi 5 juillet au vendredi 23 juillet 2021
- du lundi 26 juillet au vendredi 13 août 2021
- du lundi 16 août au vendredi 3 septembre 2021 ;

Le dispositif mis en place prévoit le recrutement de trois personnes rémunérées sur la base du 1^{er} échelon d'Adjoint Technique : IB : 354, IM : 330. Ces personnes exerceront pour les services techniques, à raison de 35 heures hebdomadaires, les fonctions d'entretien des espaces verts et particulièrement : tonte, taille, plantations, arrosage.

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame Catherine DEBAISIEUX, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer 3 emplois saisonniers pour les services techniques tels que définis.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours suffisamment approvisionné.
- CHARGE Monsieur le Maire de donner les suites administratives qui conviennent.

VII. CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION « CUI »

Madame Catherine DEBAISIEUX, conseillère municipale déléguée, informe l'assemblée du dispositif « contrat unique d'insertion » mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats uniques d'insertion prennent la forme de PEC (parcours emploi compétence), notamment pour les collectivités territoriales.

La Commune de Barby peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider une personne ayant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

Un PEC pourrait être créé au sein de la Commune pour exercer les fonctions d'adjoint technique au service espaces verts à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois au plus tôt à compter du 7 avril 2021, renouvelable dans la limite d'une durée totale maximale de 18 mois. Le coût pour la collectivité en serait fortement réduit compte tenu de l'aide financière de l'Etat égale à 80 % de la rémunération brute correspondant au SMIC pour les 26 premières heures ainsi que l'exonération d'une part importante des charges patronales.

Madame Catherine DEBAISIEUX propose à l'assemblée la création d'un « PEC » pour exercer les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable sur une durée maximale totale de 18 mois.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Catherine DEBAISIEUX, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la création d'un PEC pour exercer les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable sur une durée maximale totale de 18 mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat, à procéder aux formalités de recrutement de la personne à accueillir dans le cadre du PEC et à signer ledit contrat.

VIII. <u>IMPASSE DES CIGALES – CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR JORGE</u> GOMES ET DE MADAME VALERIE BAZAUD

Monsieur Aïssa HAMADI rejoint la séance en visioconférence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19 octobre 2015 approuvant la cession de la partie de la parcelle AC 421 appartenant au domaine privé de la commune, nécessaire à la réalisation de l'accès à la future construction, à Monsieur Jorge GOMES et à Madame Valérie BAZAUD au prix qui sera déterminé par le service des Domaines ou, à défaut, de constituer une servitude de passage à leur profit grevant la parcelle communale cadastrée section AC 421 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée AC 427 (fonds dominant) leur appartenant, pour permettre cet accès.

L'accès a été réalisé. Les travaux prévus dans le protocole d'accord ont été effectués par les acquéreurs.

Le prix de la partie de la parcelle AC n°482 issue de la parcelle AC n° 421 estimé initialement à 2 euros le m2, soit 76 euros au total pour une parcelle de 38 m2, a été confirmé par le Service des Domaines par un avis en date du 15 mars 2021.

Afin de rédiger l'acte définitif, il est nécessaire de compléter la délibération initiale avec le prix de vente définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle AC n° 482 d'une contenance de 38 m2 au prix total de 76 euros, soit 2 euros le m2, à Monsieur Jorge GOMES et à Madame Valérie BAZAUD.
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de M. GOMES et de Mme BAZAUD.
- **MANDATE** les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les Adjoints dans l'ordre du tableau.
 - acte administratif: le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjoints dans l'ordre du tableau.

IX. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS POUR LES LIGNES FIXES, MOBILES ET INTERNET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Grand Chambéry de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet.

Suite au travail d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour le recensement et l'analyse de l'existant en termes de téléphonie et d'accès internet, les communes ou entités ayant manifesté leur intérêt pour intégrer le groupement sont les suivantes :

- Grand Chambéry,
- la Ville de Chambéry,
- le Ccas de Chambéry,
- la commune de la Motte-Servolex,
- le Ccas de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- le Ccas de La Ravoire,
- la commune de Barby,
- la commune de Challes-les-eaux,
- la commune de Cognin,
- la commune de Jacob-Bellecombette,
- la commune de La Compote,
- la commune de La Thuile,
- la commune de Le Noyer,
- la commune de Lescheraines,
- la commune de Saint Jean d'Arvey,
- la commune de Vimines,
- le syndicat mixte Savoie Déchets
- Grand Chambéry Alpes Tourisme

Le projet de convention constitutive de groupement de commande qui est proposé formalise les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, et la désignation de Grand Chambéry comme coordonnateur.

Sa durée correspond à la durée prévue pour l'accord-cadre. L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de trois ans et pourra être renouvelé une fois un an, soit une durée totale de 4 ans.

Aux termes de cette convention à intervenir, le coordonnateur aura la charge de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre à bons de commande en vue de la satisfaction des besoins de ses membres.

Chaque membre du groupement de commande se chargera de l'exécution de ses commandes, du suivi des consommations et du paiement des factures relatives à ses consommations.

La consultation comportera différents lots relatifs aux services de téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet xDSL et Fibre.

Chaque lot donnera lieu à l'élaboration d'un accord-cadre à bons de commande. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins par chaque membre.

Ce marché sera passé par voie d'appel d'offre ouvert. Son lancement est prévu en avril 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe d'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce groupement et de l'accord-cadre qui en résultera.

X. <u>LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

N° ARRETE	Arrêté décidant de retenir	Objet	Date	Prix HT
49/2021	CASAL SPORT	Fournitures Filets et crochets pour buts	02/03/21	1 008,79 €
		de Foot + armoire - Stade et DOJO Taï-		
		Do		
50/2021	BERLIOZ	Suivi des terrains de foot 2021	04/03/21	8 517,50 €
		(carottage, sablage, regarnissage,		
		décompactage profond du sol,)		
51/2021	DAUTREMAY Sylvain	Réalisation sculpture à la tronçonneuse	04/03/21	1 000,00 €
		Ourson - Parc Malatray		
52/2021	NOVICAP	Mission de coordination Sécurité	05/03/21	2 270,50 €
		Protection de la Santé - Rénovation		
-		intérieure Ecole maternelle		
53/2021	QUALICONSULT	Mission contrôle technique -	05/03/21	2 470,00 €
		Rénovation intérieure Ecole maternelle		
54/2021	EURL TECHER PATRICK	Modification du portail : reprise muret,	05/03/21	730,40 €
		scellement, coffrage, + pose chainage		
		(Jardins Ouvriers)		
55/2021	GRANGE MECANO SOUDURE	Réparation du portail double vantaux	05/03/21	860,00€
		(Jardins Ouvriers)		
56/2021	M2TP	Terrassement Jardin partagé / poulailler	05/03/21	6 300,00 €
		Clos Gaillard		
57/2021	DOMENGET	Prestations supplémentaires / Réfection	05/03/21	4 833,55 €
		toiture de l'école maternelle Le Manège		
58/2021	J. VAUDAUX	Tondeuse frontale KUBOTA F3890	08/03/21	
59/2021	EURL GARAGE SICLARI	Travaux Carrosserie : dépose garniture	08/03/21	127,40€
		de porte AVG, Echange poignée Ext AVG		
60/2021	SARL MOZAIC	Contrat assistance système/réseau	08/03/21	1 601,25 €
		RESO1		
61/2021	SARL DEGRAISS'NET	Dégraissage hotte de cuisine - Salle des	11/03/21	500,00€
		Fêtes	/ /	
62/2021	SR DAUPHINE SAVOIE	Remplacement réglementaire des	11/03/21	238,00€
		batteries incendie de l'Ecole		
50/0004		élémentaire	11/00/01	65.040.50
63/2021	ENGIE COFELY	Avenant : Suppression du raccordement	11/03/21	-65 319,50
		du projet immobilier EDERA, impasse de		€
CA /2024	TRENOIS RECANARS	la trousse.	44/02/24	420.27.0
64/2021	TRENOIS DECAMPS	Stock fournitures diverses (aérosol,	11/03/21	128,37 €
CE /2024	FOLAS	colle, gants travaux,)	46/02/24	750.00.0
65/2021	EOLAS	Mise à jour du site Web de la Mairie	16/03/21	750,00€
66/2021	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Abri de jardin bois PABLO autoclave	22/03/21	415,83 €
		pour le poulailler du Clos Gaillard		

67/2021	SOTRABOIS	Piquets pin pour le poulailler du Clos Gaillard	16/03/21	438,00€
68/2021	ECHO-VERT	Fournitures clôture pour le poulailler du Clos Gaillard (grillage, tendeurs, fil galvanisé)	16/03/21	358,03 €
69/2021	GAP EDITIONS	Réalisation du bulletin "Barby avec Vous" n°2 - 2200 exemplaires	18/03/21	2 100,00 €
70/2021	PLOMBERIE DU NIVOLET	Branchements divers Ecole/Mairie/Tennis	22/03/21	350,00€
71/2021	PLG	20 recharges 1L Mousse lavante pour distributeur	22/03/21	992,60€
72/2021	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Fourniture et livraison de sable et mélange pour béton	22/03/21	444,17 €
73/2021	ATELIER MUNICIPAL D'IMPRIMERIE - Ville de Chambéry	Panneaux sur AKILUX passage animaux	22/03/21	83,83 €
74/2021	PROP'COLOR	Fournitures produits hygiène et propreté (sac poubelle, chariot, ECOCONPACK)	22/03/21	232,56 €
75/2021	SAD	Ajout de prestations au marché "Désamiantage de la couverture de l'Ecole maternelle Le Manège"	22/03/21	23 880,09 €
76/2021	CDIM	Repérage Amiante et plomb avant travaux - Bâtiment la Source / Le Presbytère	22/03/21	572,50€
77/2021	JARDINS DE SAVOIE	Achat d'un poulailler LEGHORN	22/03/21	565,96 €
78/2021	FABREGUE	Achat code électoral DALLOZ 2021	22/03/21	130,80 €
79/2021	SELLERIE BRIANT	Réparation du siège conducteur du Renault Matit	23/03/21	180,00€
80/2021	NICOLAS PROVENT	Fauchage talus de la Commune Août 2021	23/03/21	850,00€
81/2021	ASSOCIATION RACINE	Fauchage talus de la Commune Août 2021	23/03/21	425,00€
82/2021	CDIM	Repérage amiante avant travaux pour L'Ecole Maternelle Le Manège (annule et remplace l'Arrêté 45)	23/03/21	1 233,00 €
83/2021	CDIM	Repérage amiante avant travaux pour Centre de loisirs Les Mouettes (annule et remplace l'Arrêté 46)	23/03/21	162,00€
84/2021	AXIALIS	Fourniture panneau en 500mm cl2 dos champagne - Extinction Eclairage Public	23/01/00	395,00€
85/2021	YESSS ELECTRIQUE	Fourniture matériel électrique Cuisine Ecole élémentaire	25/03/21	117,55€
86/2021	BOULANGER	Fourniture matériel cuisine Ecole élémentaire et Mairie	25/03/21	1 063,33 €
87/2021	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Fourniture meuble cuisine (évier, mitigeur,) pour la mairie et l'Ecole élémentaire	25/03/21	532,12 €
88/2021	MOSAIC Informatique	Achat de portables pour différents services et mises en service sur site	01/04/21	4 297,00 €
89/2021	ETBA	Etude de la structure pour la rénovation Ecole maternelle	01/04/21	2 000,00 €
90/2021	MICROBIB	Contrat de maintenance logiciel NOVALYS pour la Bibliothèque	01/04/21	354,00 €

91/2021	SECURITE VOL FEU	Contrat de maintenance Alarme	01/04/21	735,00€
		intrusion (Mairie, ateliers techniques,		
		Maison Des Associations L'envolée,		
		Mouettes, 4 saisons, crèche)		
92/2021	SR DAUPHINE SAVOIE	Contrat de maintenance Incendie Ecole	01/04/21	368,90€
		Elémentaire		
93/2021	SR DAUPHINE SAVOIE	Contrat de maintenance Incendie	01/04/21	158,10€
		L'Envolée		
94/2021	AGENCE COMPANAIRE SUD	Contrat de maintenance	01/04/21	230,00€
	EST (BODET)	Horloge/cloche/coffret élec cloche pour		
		l'Eglise		

XI. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès du docteur BRINGOUD qui a exercé de nombreuses années sur la Commune de Barby et qui a fait preuve d'un véritable dévouement pour ses patients. La sépulture aura lieu le 8 avril.
- « Barby avec Vous » : sa distribution sera décalée fin avril début mai.
- Ecole maternelle: monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier. L'objectif est de rendre le bâtiment hors d'eau, hors d'air, avant la rentrée de septembre pour une intégration dans les locaux de 4 classes dans la partie non sinistrée en septembre. Toutefois, des négociations sont en cours avec l'assurance pour la partie incendiée qui pourraient conduire à un décalage pour une entrée dans les locaux après les vacances de la Toussaint. Un retard a été pris du fait du refus de l'assurance de valider le maître d'œuvre proposé par la Commune en raison d'un coût trop élevé qui s'avère au final peu différent du coût proposé par le maître d'œuvre retenu par l'assurance.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de Madame Fabienne TRONEL qui doit remplacer le 1^{er} juin Eric JABOT, actuel Responsable des Services Techniques. Elle débutera le 7 avril pour assurer un « tuilage » avec M. JABOT jusqu'au 28 avril 2021.
- Concernant le recrutement du chargé de projet, la candidate retenue s'est désistée. Le recrutement sera peut-être relancé en septembre.
- Monsieur le Maire relate la réunion qui s'est tenue avec le service Déchets de Grand Chambéry. La commune a été une des premières communes de l'agglomération à avoir été équipée en conteneurs semi-enterrés. La technique a évolué depuis. Les conteneurs sont désormais en métal avec un système de crochets plus pérenne et plus pratique. L'Agglomération projette un renouvellement des conteneurs existants sur la commune avec une suppression de certains points de collecte.
- Monsieur Pascal BOUVIER, Adjoint délégué aux associations, présente un point sur les associations.
 - Une commission Sport-Culture-Animation est prévue le 29 avril devant réunir plusieurs associations. La manifestation « Barby en fête » devrait avoir lieu le dernier samedi du mois de juin.
 - Le travail de recensement et de classement des photographies en version informatique et papier détenues par la commune et données par la bibliothèque, effectué par les élus, est achevé. Elles ont été classées par thème afin de faciliter le travail de l'archiviste de Grand Chambéry. Une exposition pourra être préparée avec différents Barby Flash et ces photographies.

- Les travaux de terrassement du poulailler partagé ont été effectués. Le poulailler sera monté dans les semaines à venir.
- o II informe le Conseil de la clôture du concours photo la semaine précédente.
- Pass pour les associations : l'idée de mise en place d'un pass, l'année prochaine, à destination des associations a été évoqué avec le SICSAL, afin de favoriser leur reprise.
- Monsieur Michel ROUX, Adjoint délégué à la communication, informe le Conseil Municipal de la réalisation d'une refonte complète du site de la commune par l'hébergeur actuel pour un coût de 750 euros et de la création de boîtes mail personnalisées à destination de chaque élu du Conseil sur la base de « barby73.fr ».
- Monsieur Jean MAURETTO, conseiller municipal, retrace le déroulement de 4 permanences à destination des demandeurs d'emploi de la commune afin de les aider dans leur démarche de recherche d'emploi. 17 personnes ont été reçues.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 8 avril 2021

Le Maire, Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Grégory BORRIONE